

LES INSCRIPTIONS AU BREVET ET À LA MAÎTRISE SONT OUVERTES!

CARINE THÉRAULAZ, AGORA



Photo : iStock.

FORMATION

La formation supérieure est une excellente opportunité de poursuivre sa formation afin d'approfondir les connaissances obtenues au CFC. En plus de pouvoir, à terme, former des apprentis, la formation continue est également un bon moyen de se constituer un réseau et de pouvoir ainsi échanger sur les actualités du moment.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION BREVET ET MAÎTRISE

La formation et les examens menant au brevet et à la maîtrise fédérale sont structurés en modules. Le cursus comprend des modules de gestion obligatoires à toutes les professions et des modules de techniques de production spécifiques à chaque brevet, lesquels se terminent par un examen permettant de capitaliser les points requis. 16 points doivent être acquis pour être admis à l'examen final. Ce dernier comprend 2 épreuves écrites, une étude d'exploitation et un entretien oral sur l'entreprise. Une pratique de 24 mois est requise après le CFC. Elle doit être attestée lors des derniers examens du brevet.

Les candidats ont le libre choix de l'école pour les modules de gestion. La fréquence des cours diffère selon les centres de formation, ce qui permet de répondre à diverses attentes en termes d'organisation. Puis les modules techniques destinés au brevet et à la maîtrise viticole et caviste ont lieu à Changins alors que les modules arboricoles et maraîchers ont lieu à Châteauneuf. Certains modules n'étant pas proposés chaque année, il vaut la peine de s'inscrire dès qu'ils figurent dans l'offre. Celle-ci paraîtra dès la mi-mai sur le site internet d'Agora et sera publiée dans le prochain numéro de Vigne et Verger.

Au brevet, le niveau visé est la conduite ainsi que la gestion de l'exploitation dans les branches de production existantes, en les optimisant. La formation peut se poursuivre par la maîtrise. Le ou la chef/fe d'entreprise développe son exploitation et l'adapte aux changements à venir. Pour y parvenir, 4 points supplémentaires devront être acquis dans les branches techniques, ainsi que 3 modules de gestion. La formation se clôture par un examen écrit de gestion, la rédaction et la défense d'un business plan.

Maîtrise

- 3 épreuves
- Modules de gestion obligatoires M01 + M02 + M03 + M04 + M05 / env. 170 heures de cours
- Modules techniques de production 4 pts – env. 40 heures de cours

Brevet

- 4 épreuves
- 24 mois de pratique post-cfc
- Modules de gestion obligatoires B01 + B02 + B03 + B04 / env. 140 heures de cours
- Modules techniques de production Obligatoires et à choix 16 pts – env. 160 heures de cours

CFC

- Obtenu dans le champ professionnel

BREVET ET MAÎTRISE DE VITICULTEUR ET DE CAVISTE

Les 5 modules techniques WI (= 16 points) sont obligatoires pour l'obtention du brevet de viticulteur et les 5 premiers modules techniques WT (= 16 points) pour l'obtention du brevet de caviste.

Au niveau de la maîtrise, les 4 points supplémentaires peuvent être acquis parmi les autres modules vitivinicoles ou les modules du champ professionnel. L'ensemble des modules est proposé chaque année à l'école de Changins.

De nouveaux modules sont dorénavant disponibles pour les candidats à la maîtrise viticole notamment avec les thématiques suivantes :

- WI08 Création, adaptation de parcelles viticoles (2 pts)
- WI09 Irrigation (2 pts)
- WI10 Conversion en production biologique et alternative en viticulture (2 pts)
- WI11 Approfondissement système de culture et de soins à la vigne (2 pts)
- WI12 Pépinières (2 pts)

Grâce à certaines adaptations le module « Pépinières » délivre non seulement l'attestation de pépiniériste viticole mais permet également de comptabiliser des points pour le brevet ou la maîtrise.

BREVET ET MAÎTRISE D'ARBORICULTEUR ET DE MARAÎCHER

Cette année l'ensemble des modules techniques du brevet d'arboriculture (OF01-OF06) seront donnés à Châteauneuf y compris le module d'introduction aux petits fruits (BF31).

Les modules techniques obligatoires pour l'obtention du brevet maraîcher sont donnés en alternance à Châteauneuf. Pour l'année 2024/2025 le module GG02 est prévu. Celui-ci donne droit à 5 des 10 points obligatoires. Les 6 restant peuvent être dans les différents modules proposés.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux modules se font dans l'école de référence. Les délais sont: **31 mai** à Changins, **31 août** dans les centres de formation agricole. Dans un deuxième temps, les inscriptions aux épreuves sont à retourner auprès d'AGORA d'ici au **31 octobre**.

SUR LE WEB

Retrouvez les programmes complets sous www.agora-romandie.ch, les descriptifs des modules sous www.agri-job.ch. Une liste globale récapitule quels modules peuvent être suivis pour quel brevet. 🍷

SÉANCES D'INFORMATION

Vaud

Agriologie Marcelin : 24 juin à 14 h
(toutes les professions, yc paysannes)
Changins : info@changins.ch

Valais

EAV Châteauneuf : 12 juin à 17 h
(sur inscription préalable à chateauneuf@admin.vs.ch, toutes professions)

Paysannes

Informations chez AGORA et dans chaque école



ANNONCE

Livre cépages et glossaire ampélographique

CÉPAGES

Principales variétés de vigne cultivées en Suisse

Ouvrage de 130 pages en couleur, enrichi de nombreuses photographies exclusives décrivant 57 cépages cultivés en Suisse (selon standards OIV).

Des publications essentielles pour les professionnels du monde viticole ainsi que pour tous les amateurs passionnés par la vigne et le vin.

	De 1 à 9 exemplaires	A partir de 10 exemplaires	Pour les écoles
Livre Cépages et Glossaire	64.–	61.–	57.–
Glossaire seul	11.–	10.–	10.–

Les prix sont indiqués en francs suisses, frais de port en sus

Commandez maintenant:

www.revuevitiarbohorti.ch

AMTRA

Marinette Badoux, avenue des Jordils 5, 1006 Lausanne
info@revuevitiarbohorti.ch, téléphone +41 21 614 04 77